

LA TRANSITION DE L'UE VERS LA JUSTICE CLIMATIQUE ET L'ÉGALITÉ DE GENRE?

Gill Allwood

13/07/2022

Alors que la transition juste et l'égalité entre les femmes et les hommes constituent deux priorités au sein de l'Union européenne, ces dernières sont rarement traitées conjointement. Or, le changement climatique a une dimension genrée. Gill Allwood, professeure en politique de genre à la Nottingham Trent University, revient dans cette note en partenariat avec la **Fondation européenne d'études progressistes sur la nécessité d'intégrer la dimension du genre dans la politique européenne de lutte contre le réchauffement climatique.**

Le Pacte vert pour l'Europe énonce que l'Union européenne vise la neutralité climatique à l'horizon 2050 et que « la transition doit être juste et inclusive¹ ». Toutefois, bien qu'une transition juste et l'égalité de genre fassent partie des priorités de la Commission européenne, les politiques climatiques de l'UE continuent largement d'ignorer les spécificités liées au genre².

Considérer une transition juste sous l'angle de l'égalité de genre implique de réfléchir aux façons dont les changements climatiques et les mesures prises pour y faire face impactent différemment les personnes, en fonction de leur situation parmi un ensemble d'inégalités structurelles. L'inégalité de genre est l'une des plus répandues au monde. Au sein de l'UE, cette inégalité se réduit très lentement, parfois stagne et ces avancées ont même été stoppées dans le contexte de la pandémie de Covid-19³. L'indice d'inégalité de genre (IIG) révèle qu'au rythme actuel, il faudra attendre presque trois générations pour atteindre l'égalité de genre – le Covid-19 devrait ralentir encore la réduction des inégalités. En 2019, l'écart de rémunération entre hommes et femmes était de 14%, l'écart de pension de retraite entre les sexes était de 29% et l'écart de pauvreté entre les sexes s'était creusé depuis 2010⁴. On constate que la pandémie a accru les inégalités entre les genres et la pauvreté des femmes⁵.

Les régions ciblées par les mesures visant une transition climatique équitable chevauchent celles qui œuvrent le moins en termes d'égalité entre les sexes. D'une part, les principales conséquences

des pertes d'emplois liées à l'abandon du charbon se feront sentir dans les grandes régions minières de Pologne, de Roumanie, de Grèce et de Bulgarie. D'autre part, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont enregistré les plus faibles progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes depuis 2010, tandis que la Grèce, la Hongrie et la Roumanie se classent au dernier rang dans ce domaine au sein de l'UE⁶. Dans cinq pays, dont la Pologne et la Roumanie, les inégalités progressent dans le domaine professionnel, illustrant la nécessité d'aborder la transition climatique équitable du point de vue de l'égalité des genres dès le stade initial.

La reprise après la pandémie de Covid-19 a coïncidé avec des efforts visant à répondre à la crise climatique encore plus grave, et il est indispensable d'adopter une perspective genrée dans tous les aspects de ces initiatives⁷. Cela signifie qu'il faut faire bien plus qu'examiner la situation des femmes. Il ne s'agit pas seulement d'ajouter des politiques destinées aux femmes à des approches structurelles inchangées visant à rendre l'économie plus verte. Au lieu de cela, il est nécessaire d'analyser les relations femmes-hommes au sein des économies concernées et les mesures qui pourraient susciter des changements et permettre de réduire les inégalités femmes-hommes. Il s'agit de prendre en compte la santé, les soins, l'éducation et la violence, en plus de l'emploi. Le Covid-19 a mis en lumière les inégalités existantes et la façon dont les crises les renforcent et parfois même les exacerbent. Cela offre l'occasion de repenser ce que signifie le fait d'intégrer la dimension de genre au sein de toutes les politiques et à toutes les étapes de leur élaboration. La reprise après la pandémie de Covid-19 représente l'opportunité de faire la transition vers une économie verte à la fois équitable sur le plan du climat et du genre.

Quels sont les liens entre genre et changement climatique ?

Les conséquences les plus sévères du changement climatique sont observées dans les pays du sud et, dans ces territoires, au sein des franges de population les plus pauvres et les plus marginalisées parmi lesquelles les femmes sont présentes de façon disproportionnée. C'est pourquoi les femmes ont plus de risques d'être exposées aux répercussions néfastes du dérèglement du climat⁸. Il est apparu de plus en plus clairement ces dernières années que l'Europe n'est pas épargnée par l'impact du changement climatique⁹, où les principaux risques sont les canicules, les périodes de sécheresse, les inondations et les feux de forêt, augmentant la mortalité et la morbidité des populations, perturbant les écosystèmes et entraînant une baisse de rendements agricoles¹⁰. La canicule européenne de 2019 a été la catastrophe mondiale la plus meurtrière cette année-là, causant plus de 2500 décès¹¹.

En Europe, comme ailleurs, l'impact du changement climatique diffère selon les groupes et les personnes. Il exacerbe les inégalités existantes et se répercute de façon particulièrement sévère

sur les populations désavantagées et marginalisées¹². Les groupes socialement désavantagés sont bien plus exposés aux risques climatiques et s’y adaptent plus difficilement. Par exemple, il y a une plus forte probabilité qu’ils résident en zone inondable, ou dans un logement sans climatisation lors des canicules estivales. Les populations déjà affectées par la précarité énergétique sont particulièrement vulnérables face à ces risques compte tenu du nombre croissant de jours de canicule dans les villes européennes¹³. Les femmes sont disproportionnellement présentes dans les couches les plus pauvres et les plus âgées de la population¹⁴ et sont donc plus susceptibles d’être impactées et de ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour s’adapter au changement climatique¹⁵.

Plusieurs études ont mis en évidence les différences de genre concernant l’impact du changement climatique et la capacité de s’y adapter. Elles ont également révélé des différences entre les sexes dans les comportements qui contribuent au changement climatique, les attitudes à cet égard, la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et le leadership, l’engagement et l’activisme. Par exemple, les hommes sont plus nombreux à posséder et conduire une voiture, moins disposés à recycler, et dominent les prises de décision sur la question du climat.

Diversité et intersectionnalité

Adopter une approche genrée du changement climatique ne se limite pas à se concentrer sur les femmes car elles ne font pas partie d’un groupe homogène, et les inégalités de genre coexistent avec d’autres inégalités structurelles, notamment la classe sociale, l’origine ethnique, la nationalité, la santé, l’orientation sexuelle, l’âge et le lieu d’habitation. Ces inégalités combinées peuvent augmenter considérablement les préjudices subis par rapport au reste de la population. Une approche intersectionnelle reconnaît que lorsque les catégories sociales coexistent, des formes spécifiques de marginalisation et d’inégalité voient le jour, celles-ci n’étant pas seulement la somme des conditions sociales mais le théâtre unique de préjudices¹⁶. Selon l’approche intersectionnelle, les groupes les plus susceptibles d’être laissés pour compte sont ceux dont les situations désavantageuses et la marginalisation se recoupent sous plusieurs aspects, se renforçant et s’aggravant mutuellement. Cela peut expliquer la persistance des processus de marginalisation de certains groupes, dont la situation économique défavorable vient s’ajouter aux contextes culturel, spatial et politique eux-mêmes désavantageux¹⁷.

Plutôt que de considérer les femmes comme des victimes vulnérables du changement climatique, l’approche intersectionnelle révèle que les inégalités structurelles qui coexistent influencent la responsabilité, la vulnérabilité et le pouvoir de décision des personnes et des groupes. Par exemple, des recherches sur la Suède et l’UE démontrent qu’il existe des inégalités de genre en

termes de consommation énergétique et de transport, mais que le genre n'est pas le seul facteur pertinent : la classe sociale a parfois une influence plus importante que le genre, les femmes ne constituant pas un groupe homogène, et on observe des différences considérables entre les pays du nord et les pays du sud¹⁸. Les professeures Magnusdottir et Kronsell, à titre d'exemple, font valoir que « Les femmes spécialistes du climat ayant suivi des études supérieures ont probablement moins de points communs avec les femmes de la classe ouvrière à faible revenu en Europe qu'avec leurs collègues masculins à la Commission, aussi bien en termes d'impact climatique qu'en termes de vulnérabilité¹⁹ climatique ». Une approche intersectionnelle nous amène à analyser les inégalités qui comptent dans chaque cas²⁰. Nous devons nous demander explicitement comment les inégalités structurelles affecteront l'impact des efforts d'atténuation du changement climatique et la capacité d'adaptation. Il s'agit de résister à la tentation de se concentrer de manière disproportionnée sur le quantifiable²¹. Nous devons nous assurer que nous ne nous contentons pas de comptabiliser le nombre de femmes, par facilité – par exemple, la part de femmes occupant des emplois verts ou impliquées dans les décisions relatives au climat. Au lieu de cela, il est nécessaire de se recentrer sur le genre en tant que rapport de force et sur le genre au sens intersectionnel. Il est indispensable de se demander non seulement où sont les femmes (et les personnes quel que soit leur genre) mais aussi quelles femmes (et quelles personnes quel que soit leur genre) prennent part à, et sont affectées par la production de changements climatiques, l'adaptation et la prise de décision²².

Les politiques climatiques de l'UE continuent largement d'ignorer les spécificités liées au genre

L'Union européenne s'engage depuis longtemps en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, cette dernière étant une obligation conventionnelle, une valeur fondamentale de l'UE, un droit fondamental et un principe clé du socle européen des droits sociaux. La Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 est la plus récente itération de la façon dont il sera possible de parvenir à l'égalité entre les genres, et elle reconnaît l'importance de la diversité et de l'intersectionnalité. Malgré tout, les politiques climatiques de l'UE continuent largement d'ignorer les spécificités liées au genre²³.

Le Pacte vert pour l'Europe a été annoncé peu de temps après la Stratégie en faveur de l'égalité femmes-hommes et la nomination de la première Commissaire européenne à l'Égalité²⁴. Cependant, l'action climatique et l'égalité de genre demeurent cloisonnées. Le Pacte vert pour l'Europe ne tient pas compte des questions de genre, tout comme la publication de la Commission intitulée « Ajustement à l'objectif 55 : atteindre l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2030 sur la

voie de la neutralité climatique ».

La section *Une transition socialement équitable : lutter contre l'inégalité et la précarité énergétique grâce à l'action pour le climat* de l'ajustement à l'objectif 55 possède un fort potentiel. Il est dit que « [la] transition vers la neutralité climatique peut être une occasion unique de réduire l'inégalité systémique » mais les inégalités de genre ne sont pas prises en compte. L'ajustement à l'objectif 55 intègre le Fonds social pour le climat (FSC), qui « fournira aux États membres des financements expressément destinés à aider les citoyens européens les plus touchés ou les plus menacés par la précarité énergétique ou la précarité de la mobilité [...] La précarité énergétique à elle seule touche aujourd'hui jusqu'à 34 millions de personnes dans l'Union européenne », mais il ne mentionne pas le lien entre le genre et la précarité énergétique, déjà dénoncé par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et le Parlement européen, parmi d'autres. Par exemple, selon un rapport sur les femmes et la pauvreté publié par l'EIGE, près de la moitié des familles monoparentales au sein de l'UE sont menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, et près de 9 parents célibataires sur 10 sont des femmes²⁵. L'indice d'égalité de genre 2021 révèle que « les femmes seules, en particulier lorsqu'elles sont âgées, sont les plus exposées au risque de pauvreté »²⁶. L'étude du Parlement européen sur le genre et l'énergie constate que « parce qu'elles disposent d'un revenu moyen inférieur, les femmes sont davantage menacées par la précarité énergétique que les hommes²⁷ ». La forte hausse des prix de l'énergie depuis la fin de 2021, exacerbée par la crise du coût de la vie causée par la guerre en Ukraine, amplifie ces problèmes et a des conséquences particulièrement sévères sur certains groupes de femmes, en particulier les femmes appartenant à des minorités ethniques, les femmes handicapées, les mères célibataires et les femmes âgées²⁸.

La loi européenne sur le climat²⁹, adoptée en juin 2021, ne prend pas en compte, elle aussi, les inégalités de genre, mais stipule que « la transition doit être juste et inclusive, en ne laissant personne de côté ».

La publication « Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030. Investir dans un avenir climatiquement neutre, dans l'intérêt de nos concitoyens » fait référence dix-huit fois aux « citoyens », à la façon dont ils bénéficieront des mesures et comment ils peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique³⁰. Toutefois, le document ne mentionne pas le genre. Les citoyens (et les personnes évoquées dans le titre) ne sont pas genrés, et le document dans son ensemble ne prend pas en compte les spécificités liées au genre.

Le plan de relance de l'Union européenne³¹, présenté comme une mesure exceptionnelle visant à faciliter la reprise après les répercussions socio-économiques du Covid-19, précise que 37% des

dépenses seront alloués à l'action climatique et 20% à la transition numérique. Mais l'allocation des dépenses en matière d'égalité de genre n'est pas spécifiée³².

Deux exemples de documents de politique européenne mentionnent le genre, en revanche : la Stratégie d'adaptation au climat et la Stratégie de mobilité durable et intelligente et son plan d'action. Toutefois, aucun des deux documents ne tient compte de la dimension de genre. La Stratégie d'adaptation au climat fait seulement référence au genre une fois – dans une note de bas de page, page 18 – et une référence aux femmes : « Les hommes et les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées ou socialement marginalisées ont des capacités d'adaptation différentes³³ ». Le document Stratégie de mobilité durable et intelligente et son plan d'action³⁴ ne mentionne le genre qu'une seule fois (paragraphe 79) : « La Commission appliquera dûment le principe d'intégration de l'égalité à ses initiatives liées à la politique des transports et continuera à soutenir la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes sur le thème 'Plus de femmes dans les transports – Plateforme pour le changement', afin d'accroître le nombre de femmes dans les professions des transports. Elle sensibilisera également aux questions d'égalité en créant et en soutenant un réseau des ambassadeurs de la diversité. Toutes les futures propositions dans le domaine des transports seront conformes à la stratégie de la Commission en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et à sa stratégie en faveur des personnes handicapées ». Bien qu'elle reconnaisse la notion d'intégration de l'égalité, la stratégie en elle-même n'intègre pas la dimension de genre.

Des analyses d'impact sont rarement réalisées et, lorsqu'elles le sont, elles ne prennent pas en compte le genre. Par exemple, aucune analyse d'impact n'a été menée dans le cadre de la loi européenne sur le climat de 2021. Au lieu de cela, la Commission européenne s'est référée à deux analyses d'impact antérieures³⁵ »³⁶ «³⁷ »³⁸, sans qu'aucune ne prenne en compte la dimension de genre.

La proposition de règlement de la Commission établissant le Fonds pour une transition juste³⁹ repose sur une analyse d'impact réalisée en 2018 ne faisant aucune référence au genre. À partir de celle-ci, la Commission considère que « l'objectif du Fonds pour une transition juste est justifié, car il vise à assurer une transition énergétique équitable en allégeant les coûts économiques et sociaux que la transition vers une économie neutre sur le plan climatique implique ». Mais ces coûts économiques et sociaux sont genrés et si cela n'est pas pris en compte et évalué à ce stade, cette dimension sera ignorée.

L'analyse d'impact sur laquelle est basée la publication « Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030⁴⁰ » ne fait aucunement référence aux femmes ou au genre, malgré le

fait que toutes les analyses d'impact doivent prendre en compte la dimension genrée. Elle précise que « tous les citoyens ne bénéficieront pas des avantages des économies énergétiques de la même manière. Les ménages ayant un revenu disponible plus élevé pourront investir dans le rendement énergétique et la production d'énergie renouvelable décentralisée. Les ménages à faible revenu pourraient ne pas avoir accès aux capitaux nécessaires pour investir. [...] La transition énergétique pourrait avoir une répercussion négative qui contraindrait les ménages des déciles à faible revenu disponible à compenser la hausse des dépenses énergétiques en réduisant la consommation d'autres biens. À mesure que les coûts de l'énergie devraient augmenter, la précarité énergétique pourrait s'intensifier si les mesures adéquates ne sont pas mises en œuvre⁴¹ ». Ces déclarations ne tenant pas compte du genre occultent les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de précarité, notamment énergétique, ce qui les fait perdurer, et parfois même, les exacerbent.

Intégration de la dimension de genre

Un des aspects positifs de la récente attention portée sur la transition équitable est le regain d'intérêt envers l'intégration de la dimension de genre – une approche importante et potentiellement transformatrice de l'égalité entre les femmes et les hommes. La notion d'intégration de la dimension de genre a été évoquée pour la première fois il y a plus de vingt-cinq ans, lors de la Conférence de Pékin de 1995, et a été adoptée par l'Union européenne l'année suivante. Intégrer l'objectif de l'égalité de genre dans tous les domaines politiques et dans toutes les étapes de l'élaboration des politiques a constitué une rupture radicale avec l'approche qui considérait l'égalité entre les femmes et les hommes comme une question distincte à traiter par le biais de structures et de processus distincts. Cela est particulièrement important dans les domaines traditionnellement perçus comme n'ayant rien à voir avec le genre, notamment le commerce, l'industrie et l'énergie. La dimension de genre doit aussi être intégrée dans les budgets, ce que l'on appelle la budgétisation genrée, budgétisation sensible au genre ou encore *gender budgeting*. Le rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE révèle que la Commission n'a pas satisfait ses engagements⁴² à cet égard. Pour que l'UE y parvienne, l'égalité des genres doit être pleinement intégrée à ses structures et processus budgétaires. Cela s'applique à tous les domaines du financement de la lutte contre le changement climatique et de la transition vers une économie verte, ainsi qu'à tous les autres domaines du budget communautaire.

Le principe de transversalisation est devenu si répandu qu'il a été appliqué à de nombreuses autres questions transversales. Le Pacte vert pour l'Europe parle de « transversalisation du développement durable » et la transversalisation de la migration, de la sécurité et d'autres priorités

stratégiques a été évoquée. Il s'agit d'une reconnaissance importante du fait que de nombreuses questions ne peuvent être abordées isolément et qu'une « approche pangouvernementale » ou une « cohérence des politiques » est indispensable. La question du changement climatique doit être intégrée à toutes les politiques et à toutes les étapes de l'élaboration des politiques en vue de tendre vers la justice climatique, car il ne s'agit pas d'une question distincte pouvant être traitée séparément. L'objectif de la neutralité carbone doit être pris en compte dans l'élaboration de toutes les politiques, dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'énergie et de l'emploi. Néanmoins, il est tout aussi important que l'égalité de genre soit pleinement intégrée dans cette approche globale et transversale. Si la transversalité climatique ne prend pas en compte le genre, les inégalités structurelles omniprésentes persisteront. Il est indispensable que l'intégration de la dimension de genre – dans toute sa diversité et son intersectionnalité – accompagne pleinement les efforts mis en œuvre pour adopter une approche globale et cohérente face au changement climatique. Nous devons explorer les synergies non seulement entre les politiques d'égalité de genre et les politiques climatiques, mais aussi entre l'intégration du genre et l'intégration de la question climatique pour bâtir un avenir équitable tant à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes que du climat. À mesure que le principe de transversalité continue de progresser, nous devons réanalyser le concept, ses objectifs sous-jacents et les moyens les plus adaptés pour le mettre en œuvre.

Comment parvenir à une transition équitable en termes de genre et de climat ?

Des mesures délibérées sont nécessaires pour apporter des changements⁴³, car ils ne se produiront pas naturellement. À moins que l'égalité de genre ne soit explicitement incluse dans les politiques, les programmes et les projets, les inégalités entre les femmes et les hommes, qui sont profondément ancrées dans les normes, les pratiques et les institutions sociales, persisteront.

Parvenir à une transition équitable en termes de genre et de climat nécessite que toutes les institutions de l'UE fournissent des efforts concertés, ainsi que les parties prenantes impliquées dans les politiques relatives au commerce, à l'énergie et au transport. L'intégration de la dimension de genre n'est pas pleinement intégrée aux travaux de la Commission et certaines politiques clés continuent de l'ignorer. Le Parlement européen a mené d'excellentes analyses sur la problématique femmes-hommes et a réintégré l'égalité de genre au sein de propositions de la Commission ayant initialement ignoré la question du genre. Toutefois, il n'est pas chose facile d'intégrer la notion d'égalité de genre à des politiques déjà élaborées – l'intégration de la dimension de genre avait pour objectif d'éviter ce problème en insistant sur le fait que le genre doit être pris en compte dès le

début. Les analyses d'impact de genre préalablement réalisées devraient permettre d'identifier les implications en termes de genre au sein des propositions et d'orienter celles-ci, mais ces analyses sont rarement, voire jamais réalisées. La budgétisation sensible au genre est également indispensable, afin de garantir que les décisions budgétaires sont fondées sur les analyses de genre et qu'elles favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les objectifs « Une transition juste » et « Ne laisser personne pour compte » peuvent tous deux permettre de développer une approche inclusive vers un avenir durable. Toutefois, la justice climatique ne peut être atteinte sans équité entre les femmes et les hommes. Pour aborder les problématiques de l'égalité de genre et du changement climatique conjointement, il est nécessaire d'établir un cadre de travail privilégiant la cohérence entre les politiques et favorisant au mieux les synergies entre les questions politiques, telles que le transport, l'énergie et l'agriculture, mais aussi entre les problématiques transversales telles que le changement climatique et l'égalité de genre. L'intégration de la question climatique est désormais largement acceptée. Elle s'inspire du concept de l'intégration de la dimension de genre mais ne prend pas en compte les spécificités liées au genre. Il est nécessaire de redynamiser l'intégration de la dimension de genre et de travailler sur les synergies entre ces deux perspectives. Un cadre de travail favorisant l'égalité femmes-hommes dans le contexte des mesures pour le climat contribue à la justice sociale plus généralement. Des inégalités profondes ont un impact préjudiciable sur les femmes plus souvent exposées à la précarité et à la marginalisation. L'équité entre les femmes et les hommes et la justice climatique vont de pair et il est temps de s'assurer que ces deux problématiques soient intégrées à toutes les politiques, à toutes les étapes, et à tous les niveaux du gouvernement afin de rendre la transition vers la neutralité climatique véritablement équitable.

Recommandations

Intégrer de la dimension de genre et budgétisation sensible au genre

- Le genre doit être pris en compte dans toutes les politiques, même dans les domaines qui semblent neutres du point de vue du genre – notamment le changement climatique, l'énergie, le transport, le commerce et l'agriculture.
- L'intégration de la dimension de genre doit aussi s'appliquer au budget de l'UE. La budgétisation sensible au genre doit être pleinement intégrée aux politiques climatiques et la transition juste doit être suivie et évaluée.
- L'intégration de la dimension de genre doit être intersectionnelle. Cela implique de reconnaître que les inégalités de genre coexistent avec d'autres inégalités structurelles,

notamment le lieu d'habitation, l'âge, l'origine ethnique et le handicap, sans substituer les préoccupations liées au genre par une stratégie d'égalité ignorant le genre.

- L'intégration de la dimension de genre doit avoir lieu à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques, de la définition des enjeux à la formulation des politiques, en passant par la mise en œuvre et l'évaluation. Les analyses d'impact selon le genre sont une étape essentielle de ce processus. Elles doivent permettre d'identifier qui est affecté par les répercussions du changement climatique et de définir les mesures à prendre pour y faire face.
- L'objectif d'une transition juste doit être éclairé par des analyses d'impact selon le genre et doit intégrer la dimension de genre de part en part, notamment dans le cadre du financement.

Lutter contre les inégalités de genre et la précarité

- Utiliser la transition vers une économie à bilan carbone neutre comme un levier pour atteindre l'égalité de genre en matière d'emploi, de compétences et de salaire.
- Œuvrer pour l'égalité salariale et des retraites.
- Lutter contre la précarité énergétique par le biais des énergies renouvelables, du rendement énergétique et de la dépaupérisation.
- Lutter contre les causes structurelles des inégalités de genre au profit de l'économie, de la santé, de l'environnement, de la paix et de la stabilité.
- Renforcer la résilience des femmes et des filles pour les rendre moins vulnérables à l'impact du changement climatique en leur donnant accès à un emploi convenable, à la protection sociale, aux systèmes de santé, à l'éducation et en réduisant et redistribuant la part disproportionnée des femmes et des filles dans les soins à la personne et le travail domestique non rémunérés.
- Promouvoir et soutenir les transports en commun en tant qu'alternative durable aux voitures particulières de manière à répondre aux besoins de tous les utilisateurs et utilisatrices et à rompre le lien entre la masculinité et la propriété automobile.

Promouvoir une prise de décision inclusive

- Participation, représentation et leadership égaux et significatifs des femmes dans toute leur diversité, à tous les niveaux de la prise de décision en matière de lutte contre le changement climatique.
- Une participation significative des organisations de la société civile aux niveaux local, national et international.

La version originale de la publication est à retrouver sur le site internet de la [Fondation européenne d'études progressistes \(FEPS\)](#).

1. « Le pacte vert pour l'Europe », Commission européenne, 11 décembre 2019, p. 2.
2. Gill Allwood, « Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate-Neutral Europe », *Journal of Common Market Studies*, vol. 58, septembre 2020, pp. 173-186.
3. « Indice d'égalité des genres 2021 », Vilnius, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), 2021.
4. *Ibid.*
5. *The Gender Perspective in the Covid-19 Crisis and the Post-Crisis Period*, Résolution du Parlement européen, 21 janvier 2021.
6. « Indice d'égalité des genres 2021 », *op. cit.*, 2021.
7. Gill Allwood, « Gender Equality in European Union Development Policy in Times of Crisis », *Political Studies Review*, vol. 18, n°3, 2019, pp. 1-17.
8. Karen Morrow, « Integrating Gender Issues into the Global Climate Change Regime », dans Susan Buckingham et Virginie Le Masson, (éd.), *Understanding Climate Change through Gender Relations*, Londres, Routledge, 2017, pp. 31-44.
9. « An EU Strategy on Adaptation to Climate Change », Commission européenne, 16 avril 2013 ; « Stratégie d'adaptation européenne », Commission européenne, 24 février 2021.
10. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022, chap. 13, 3.
11. *Disaster Year in Review*, Cred Crunch n° 58, Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, 2020, UCL Louvain, p. 1.
12. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, *op. cit.*, 2022, chap. 18, 3.
13. *Ibid.*, chap. 13, 79.
14. « Indice d'égalité de genres 2021 », *op. cit.*, 2021, p. 40.
15. Karen Morrow, « Integrating Gender Issues into the Global Climate Change Regime », *op. cit.*, 2017.
16. Elizabeth Stuart et Jessica Woodroffe, « Leaving No-One Behind », *Gender & Development*, vol 24, n° 1, 2016, pp. 69-81.
17. Veronica Paz Arauco, Haris Gazdar, Paula Hevia-Pacheco et al., *Strengthening social justice to address intersecting inequalities post-2015*, Research Reports, Overseas Development Institute, 2014, p. VIII.
18. Anna Kaijser et Annica Kronsell, « Climate Change through the Lens of Intersectionality », *Environmental Politics*, vol. 23, n°3, 2014, pp. 417-433 ; Annica Kronsell, « Gender and Transition in Climate Governance », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, vol. 7, 2013, pp. 1-15 ; Gunnhildur Magnúsdóttir et Annica Kronsell, « The Double Democratic Deficit in Climate. Policy-making by the EU Commission », *Femina Politica*, vol. 2, 2016, pp. 64-76.
19. *Ibid.*, p. 66.
20. Anna Kaijser et Annica Kronsell, « Climate Change through the Lens of Intersectionality », *art. cit.*, 2014, p. 422.
21. Sally Engel Merry, *The Seductions of Quantification*, Chicago, University of Chicago Press, 2016.
22. Gill Allwood, « EU External Climate Policy », dans Gunnhildur Magnúsdóttir et Annica Kronsell, *Gender, Intersectionality and Climate Institutions in Industrialised States*, Londres, Routledge, 2021, pp. 36-51.
23. Gill Allwood, « Gender mainstreaming and EU climate change policy », dans Elaine Weiner et Heather MacRae (dir.), « The persistent invisibility of gender in EU policy », *European Integration online Papers (EIoP)*, vol. 18, n°1, article 6, 2014 ; Gill Allwood, « Mainstreaming Gender and Climate Change to Achieve a Just Transition to a Climate-Neutral Europe », *art. cit.*, 2019, pp. 173-186 ; *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, *op. cit.*, 2022.
24. Ursula von der Leyen, *My Agenda for Europe, Political Guidelines for the Next European Commission 2019-2024*, Commission européenne, 2019.

25. « Beijing+25: Area A – Women and Poverty: Women at Greater Risk », Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), 2020, p. 2.
26. « Gender Equality Index 2021 », *op. cit.*, p. 36.
27. Joy Clancy et Marielle Feenstra, *Women, Gender Equality and the Energy Transition in the EU*, étude du Parlement européen, 3 mai 2019.
28. « The Gendered Impact of the Cost-of-Living Crisis », [Women's Budget Group](#), mars 2022.
29. « Regulation establishing the framework for achieving climate neutrality ('Climate Law') », Union européenne (2021), 30 juin 2021, *Journal officiel* 9 juillet 2021.
30. « Stepping up Europe's Climate Ambition. Investing in a climate-neutral future for the benefit of our people », Commission européenne, 17 septembre 2020.
31. « Règlement de l'Union européenne (EU)2021/241 of 12 February 2021 establishing the Recovery and Resilience », *Journal officiel de l'Union européenne*.
32. Magdalena Sapala, « Briefing: Gender Equality in the Recovery and Resilience Facility », European Parliament Research, 2022, p. 3.
33. « EU Adaptation Strategy », Commission européenne, 24 février 2021, p. 9.
34. « Mobility Strategy and Action Plan », Commission européenne, 9 décembre 2020.
35. « In-depth Analysis in Support of the Commission Communication COM(2018)773 A Clean Planet for All (28 novembre 2018)
36. et
37. SWD(2020)176 final (17 septembre 2020), the Impact Assessment accompanying the Communication Stepping up Europe's 2020 Climate Ambition: Investing in a Climate-Neutral Future for the Benefit of our People
38. .
39. « Proposal for a Regulation establishing the Just Transition Fund », Commission européenne, 14 janvier 2020.
40. « Impact Assessment accompanying the Communication "Stepping up Europe's Climate Ambition" », Commission européenne, 17 septembre 2020.
41. *Ibid.*, p. 91.
42. « Gender Mainstreaming in the EU Budget: Time to turn words into action », Cour des comptes européenne, 2021.
43. « Beyond Covid-19. A Feminist Plan for Sustainability and Social Justice », ONU Femmes, 2021 ; *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, *op. cit.*, 2022.